

L'Église est éclipsée... le monde est dans la consternation

M. l'abbé Grossin fait un commentaire sur la dernière intervention de Mgr Sandborn.

Elle nous a paru intéressante.

Mgr Sandborn n'a pas tout compris ou ????????

...la Thèse est grotesque.

Quelle est la valeur des actes d'un pape materialiter ?

*À cette question Mgr Guérard avait répondu : **nulle**.*

Et donc la thèse s'éteint dans le temps ?

Oui.

Alors 50 ans après la Thèse est éteinte depuis longtemps.



(Ndlr du *CatholicaPedia* : les accentuations sont de nous)

50 ans de Vatican II

Sermon de
Mgr Donald Sanborn,
évêque sédévacantiste,
donné le 22 novembre 2015

Abbé Grossin

Admin



Ce sermon tranche sur tout ce que l'on peut entendre ou lire du côté de la F\$\$PX. Sa fermeté et sa clarté réjouit les cœurs catholiques qui aiment la vérité et détestent les hérésies modernistes de Vatican II. Cela, c'est la première impression que l'on a si l'on ne creuse pas et que l'on ne cherche pas plus loin. Ce sermon **satisfera 99%** des catholiques "non *una cum*" qui le trouveront formidable.

Personnellement, il ne me satisfait pas et ce sur quoi je m'écarte de Mgr Sanborn réside dans **CE QU'IL NE DIT PAS**, alors que je suis complètement d'accord avec ce qu'il dit à 100 %.

Je m'explique.

Mgr Sanborn ne parle QUE et seulement QUE « **des doctrines de la nouvelle religion** ». Cela ne suffit pas et c'est pourquoi je suis très insatisfait : il ne parle JAMAIS de la **nouvelle église** ou secte conciliaire/noachide qui a été érigée juridiquement en 1983 et qui CACHE (**éclipse, disons-nous, ndlr**) l'Église catholique dont il est un éminent membre et représentant. **Il ne dénonce jamais**, dans ce sermon, le noachisme qui est le vrai nom du modernisme, et qui rattache la secte Conciliaire à la synagogue de Satan. L'image de N.D. de la Salette est donc trompeuse, Mgr Sanborn ne parle jamais de **l'éclipse de l'Église par la secte noachide**.



L'image fixe de la vidéo de Mgr Sanborn

Dans le même ordre d'idée, Mgr Sanborn compare les hérésies à des virus ou à des bactéries qui attaquent le corps humain. L'image est excellente et vraie, évidemment, et elle s'applique parfaitement à l'Église depuis la Pentecôte. L'Église rejette l'apostasie et les hérésies de toutes sortes par l'exercice du Magistère du Pape. Le problème, c'est que **depuis 1958, nous n'avons plus de Magistère** pour exercer cette fonction vitale de rejeter les **hérésies** et l'**apostasie**, donc presque tout le corps a été contaminé. Ne reste qu'une toute petite partie de fidèles et d'évêques qui ne soient pas contaminés DANS le corps de l'Église. Depuis 1983, tous les méchants, les hérétiques, les apostats, les noachides ont quitté officiellement l'Église, dont la constitution réside dans le Code de Droit Canon catholique de 1917, pour fonder une nouvelle SECTE, une nouvelle société religieuse **juridiquement constituée pour damner le plus grand nombre possible d'âmes**, une puissance d'erreur qui fait croire au mensonge tous ceux qui n'ont pas aimé la vérité. Mgr Sanborn parle bien de cette *puissance d'erreur*, mais il l'attribue SEULEMENT aux hérésies modernistes, c'est-à-dire aux doctrines, alors qu'il faut aussi dire que ces doctrines sont propagées et enseignées par un **faux clergé**, une **fausse église**, une secte noachide, rattachée à la synagogue.

Mgr Sanborn ne va pas jusqu'au bout de sa démonstration parce qu'il **a produit une thèse théologique personnelle** (qui n'est pas exactement celle du Père Guérard), et il demeure dans le domaine des idées, tel un intellectuel pur qui réfléchit en chambre ou en bibliothèque, et ne va pas jusqu'au concret juridique. Pour lui (**et pour tous ceux qui sont sous l'ascendant de l'abbé Ricossa !**), les modernistes sont DANS l'Église catholique, c'est pourquoi les "**papes conciliaires**" sont "**materialiter**", sans Autorité, mais légalement élus DANS l'Église catholique.



Si je peux comprendre cette position de l'Église occupée jusqu'en 1983, **je la refuse, la rejette et la nie absolument après 1983**. Depuis 1983, **l'Église est éclipsée** par la secte noachide. (**Marrane, disons-nous, ndlr**)

Nous ne le redirons jamais assez autour de nous !

« Plus je réfléchis, plus je suis consterné de la masse d'idées fausses dans lesquelles nous nous noyons ; plus je comprends cette décadence absolue de tant de peuples que nous retrace l'histoire. C'EST L'ERREUR PLUS QUE LE VICE QUI LES A PERDUS. Le vice et même le crime ont des limites, l'erreur n'en a pas. IL FAUT DONC DIRE LA VÉRITÉ SANS FINESSE, NI STRATÉGIE HABILE. »
Mgr Delassus, Semaine Religieuse de Cambrai, 1884, p. 735

À cela, un certain «**Damien**», qui signe «*Abbé DUTERTRE*» (???) fait une réponse intéressante aussi dans la mesure où la nouvelle secte qui éclipse l'Église n'est pas née (ou apparue) en 1983... avec la publication du nouveau "*Code de Droit Canon*"... **Mais le 28 oct. 1958 avec le premier conclave INVALIDE !!! aux mains de la F.: M.: ...**

Bien sûr, ce «**Damien**» est un inconditionnel de la "Thèse" et a ce titre dit bien de bêtises.

Monsieur l'Abbé,

Avec tout le respect que je vous dois, je me permets de réagir, puisque je suis témoin d'une injustice et d'une accusation fautive qui pourrait passer pour vraie auprès de ceux qui ne sont pas avertis. Tout d'abord, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'écouter cet excellent sermon, puisque je n'en avais pas connaissance, Mgr Sanborn l'ayant prêché lors de la visite à un de ses prêtres. Mgr en effet voyage assez souvent, visite ses prêtres, discute régulièrement avec des confrères qui ne partagent pas toujours les mêmes idées, et n'est pas confiné dans sa chambre ou dans sa bibliothèque, comme vous le laissez entendre.

Cette réaction n'engage que moi. Vu les circonstances présentes, et vu le contenu de votre réponse, je préfère ne même pas en parler à Mgr.

En effet, qui peut reprocher à un prêtre de ne pas tout dire en sermon ? Pourquoi alors ne pas aussi reprocher à Mgr de ne pas parler des nouveaux sacrements ? **Leur invalidité est pourtant d'une importance capitale avec des conséquences énormes.** Pourquoi aussi ne pas lui reprocher de ne pas parler du mystère de la Très Sainte Trinité, dont la connaissance est absolument nécessaire au salut, et est donc d'une importance suprême ?

Tout simplement l'occasion du sermon était le cinquantenaire de Vatican II, et non pas de la nouvelle messe, ni du nouveau code de droit canon.

Notre combat est d'abord et avant tout un combat pour la Foi.

D'ailleurs les erreurs de Vatican II sont en soi plus importantes que la nouvelle liturgie et le nouveau droit canon, puisque liturgie et droit canon appartiennent à la discipline de l'Église, discipline qui se base directement sur le Dogme. Il est ainsi évident que des erreurs touchant la Foi sont plus importantes que les erreurs pratiques qui en sont les conséquences logiques. C'est pourquoi on a répété sans cesse que notre combat n'est pas un combat pour la messe, mais d'abord et avant tout un combat pour la Foi. De même notre combat n'est pas un combat pour le code de droit canon, mais d'abord et avant tout un combat pour la Foi.

Le Code de droit canon n'est pas la « Constitution » de l'Église. L'Église ne date pas de 1917.

De plus, dire que la Constitution de l'Église réside dans le droit canon de 1917, ça sonne peut-être bien, mais c'est faux. L'Église est une société surnaturelle, d'institution divine, sa constitution est divine. La nature de l'Église est un mystère surnaturel et l'objet d'une branche de la théologie dogmatique qui s'appelle l'Éclésiologie, comme vous le savez.

Et, avant 1917, cette constitution, où était-elle ? dans le Décret de Gratien, je suppose ? Sauf que toutes les lois canoniques sont postérieures (dans le temps) à l'institution de l'Église (institution faite par Notre Seigneur d'ailleurs, et non par un simple homme, fut-il Pape). Une constitution qui est postérieure à la société dont elle est censée être la base, c'est contradictoire.

Bien sûr le droit canon s'appuie directement sur les vérités de Foi, et en évoque même certaines quelquefois (sur-tout justement en ce qui concerne l'Éclésiologie), mais il les reconnaît seulement, et ne les établit pas.

Sans *Lumen Gentium*, pas de nouveau code.

Et c'est là précisément le problème du nouveau code de 1983 : c'est qu'il reprend directement l'enseignement erroné de Vatican II concernant la nature de l'Église (objet de la théologie dogmatique, et plus précisément de l'Écclésiologie). C'est d'ailleurs très clair, Wojtyla le dit lui même (si on me demande, je peux fournir les références exactes), le nouveau code de droit canon reprend l'enseignement de *Lumen Gentium* sur la collégialité, l'épiscopat, etc. Il dit encore que : *pas de Vatican II, pas de nouveau code*. Exactement comme : *pas de Vatican II, pas de nouveaux sacrements*, et notamment pas de nouveau rite de consécration épiscopale, qui ne se comprend qu'à la lumière de la doctrine erronée de Vatican II sur la nature de l'épiscopat. Les erreurs de Vatican II sont donc bien la source de tous les problèmes.

Le Code de 1917 fut élaboré pour organiser les lois disciplinaires de l'Église Latine.

Le code de droit canon renferme donc des vérités de foi concernant la nature de l'Église, oui, bien sûr, mais seulement dans la mesure où c'est nécessaire. Le but premier de la création du code de 1917 (et là encore je peux donner les références précises des ordres donnés à la commission chargée de l'élaboration du code) fut l'organisation des lois disciplinaires de l'Église. Cela apparaît de façon très claire et évidente si on ne lit ne serait-ce que la préface du code de droit canon (de 1917 ou de 1983). Et si on prolongeait l'effort jusqu'à lire le premier canon, on trouverait là une confirmation de ce que je viens de dire. En effet le premier canon du code de 1983 (comme de 1917 d'ailleurs) précise que le code de droit canon ne concerne en soi que l'Église latine. Si le code ne concerne pas l'Église universelle, mais seulement l'Église latine (même si c'est la plus grande partie), c'est une preuve claire qu'il ne peut en être sa constitution.

Le code de droit canon, pour faire une analogie avec la société civile, correspondrait, comme le dit le canoniste Naz, aux codes civils, code pénal (un livre du code porte d'ailleurs un titre équivalent), code du travail, etc.

Si on reste strictement sur le plan juridique, il est impossible de prouver l'existence d'un changement de religion.

D'un point de vue naturel, il est impossible de prouver la vacance du siège. Cela ne peut se faire qu'en se basant sur des principes de Foi.

Par ailleurs, vous dites que par le code de 1983, les "méchants" ont quitté officiellement l'Église. Je ne vois pas un endroit du nouveau code où il est dit que ce nouveau code était une constitution établissant une nouvelle église. Analogiquement, un nouveau code civil ne constitue pas un nouvel État. Bien au contraire, le nouveau code prétend seulement faire des modifications dans la discipline de l'Église (la vraie), ce que tout **vrai** Pape peut faire (mais pas Wojtyla), pour la mettre en accord avec la doctrine de Vatican II (Cf. ce que dit Wojtyla). Bref (et notez bien ce point important, qui est le principe central de mon raisonnement) : si on restait seulement sur le plan juridique, on ne pourrait pas dire que le *novus ordo* est une nouvelle religion, mais on ne peut arriver à cette conclusion qu'à partir de principes de Foi (ce qui d'ailleurs nous donne une certitude beaucoup plus forte, mais qui est beaucoup moins accessible aux sens). C'est la raison pour laquelle presque tout le monde a suivi Vatican II ! et c'est la raison pour laquelle la FSSPX n'arrive pas à s'en détacher complètement. Il faut toujours garder à l'esprit que le Pape est au-dessus du droit canon (comme le roi est au-dessus des lois qu'il promulgue). Il peut donc le changer.

Et de toute façon, la thèse du Père Guérard se contente du minimum : tant que perdure la désignation à la succession au siège de Pierre, la thèse est valide. Si un jour cette succession cesse, la thèse n'est plus valide. **(C'est à partir d'ici que ce «Damien» dit des bêtises...)**

Finalement, qui ne va pas au bout de son raisonnement ?

Contrairement à ce qui est sous-entendu, Mgr n'est pas tendre avec la nouvelle religion. Non seulement il ne reconnaît pas le clergé *novus ordo* comme un clergé catholique, ni les sacrements *novus ordo* comme des sacrements catholiques, mais il dit aussi que l'on doit considérer les lieux de culte *novus ordo* (tels que, malheureusement, la ma-

gnifique cathédrale de Bourges) comme un lieu de culte non-catholique (*formaliter*), et dans lequel par conséquent on doit observer les règles propres à la visite des lieux de culte non-catholiques.

D'ailleurs, si vraiment le code de 1983 établissait juridiquement une nouvelle secte, il faudrait en découler quelques conséquences pratiques : les églises de cette nouvelle secte sont alors non seulement *formaliter*, mais même *materialiter*, (**fou-thèse ! selon l'abbé Zins...**) et juridiquement des lieux de culte non catholiques ; les prêtres de la *frat*, qui font allégeance publique à cette hiérarchie, sont alors (il me semble), non seulement *formaliter*, mais encore *materialiter*, (**fou-thèse ! toujours...**) et juridiquement, des ministres non catholiques (**non catholiques car schismatique !**) ; etc. etc. j'en passe, et des meilleures. Bref, je crois que, plutôt que Mgr, c'est vous qui n'allez pas au bout de votre raisonnement à cause d'une « thèse théologique personnelle ». Enfin je suis ravi de voir que vous reconnaissez la véracité de la thèse (au moins jusqu'en 1983). Le code de 1983 n'étant pas une nouvelle constitution, mais bien un nouveau code, il n'y a pas de raison de s'y arrêter.

Ainsi notre combat est d'abord et avant tout un combat pour la Foi, contre les erreurs de Vatican II.

Avec tous mes respects, Monsieur l'Abbé,

Abbé DUTERTRE.

* * *

Quant à la date de l'éclipse :

LA DATE DE L'ÉCLIPSE DE L'ÉGLISE : 29 OCTOBRE 1963

Nous avons déjà expliqué qu'à partir de l'élection de Jean XIII, "papabile à eux", la contre-Église était arrivée à **ses fins**. Nous avons souligné que les cardinaux, au nom de la bulle irréformable de Paul IV, *Cum apostolatus*, **auraient dû réagir**. Malheureusement, est-ce par méconnaissance de cette bulle, écartée par Benoît XV du bullaire (grâce au **F.:M.:** Gasparri, nommé à la tête de la commission de codification du nouveau code de droit canon promulgué en 1917 ?), ou est-ce par faiblesse ?, aucun cardinal ne réagit.

Dieu fut patient. À l'ouverture du "concile" Jean Guitton (l'ami de Paul VI et personnalité éminente du mouvement œcuménique) comprit tout, comprit que l'ennemi avait investi la sainte Église. Comment fut-il possible qu'aucun défenseur de la Foi n'eût compris et réagi ? Citons l'importante confiance qu'il fit à sa secrétaire Mlle Michèle Rebol :

**« L'ÉGLISE CATHOLIQUE EST MORTE ⁽¹⁾ DÈS LE PREMIER JOUR DU CONCILE VATICAN II.
ELLE A FAIT PLACE À L'ÉGLISE ŒCUMÉNIQUE.
ELLE NE DEVRAIT PLUS S'APPELER CATHOLIQUE MAIS ŒCUMÉNIQUE. »**

L'abbé Berto, le théologien de Mgr Lefebvre au "Concile", observateur très perspicace et surnaturel, dans une lettre longtemps cachée (pourquoi ? on le devine), va fournir enfin l'explication de ce qui s'est surnaturellement passé. Une fois de plus est vérifiée cette phrase de Pascal : « **Dieu parle suffisamment pour que les croyants comprennent, insuffisamment pour que les incroyants ne comprennent pas** ». Voici cette lettre dramatique et bouleversante.

¹ Jean Guitton dit avec raison que dès le premier jour du "Concile", une **autre église apparaît**, une autre église qui n'est plus l'Église Catholique et qu'il appelle avec juste raison l'église œcuménique.

Mais il se trompe en disant que l'Église Catholique est morte. Elle est simplement **éclipsée**.

Au moment de mourir, le Cardinal **Liénart** aura une expression similaire : « **Humainement, l'Église est perdue** ». Humainement oui. Mais l'Église est divine, et Elle ne peut être perdue.

Saint André, 1963, Samedi, Rome.
[Lettre de l'abbé Berto à M. l'abbé B***]

(...) Le travail a été formidable, ce n'est rien ; il a surtout été **douloureux**. Que de fois, après les votes du 29 et du 30 octobre ⁽²⁾, j'ai pleuré, **pleuré à sanglots**, sur les pauvres feuillets que je couvrais d'écriture ! Le **CHÂTIMENT DE DIEU** est venu sur ces votes, surtout peut-être sur le premier ; le second, plus grave *ut res* que le premier, était moins affreux *ut signum*. Le sort de la session a été réglé ce jour-là au ciel, **où règne un Fils qui ne veut pas qu'on outrage Sa Mère**. Le **CHÂTIMENT** a été ce honteux pataugeage, ce risible *fiasco* de deux mille évêques, répétant deux mille fois qu'on allait voir ce qu'on allait voir, sans rien faire voir que leur **impuissance** et leur **nullité**.

Je m'accuse, et je voudrais m'accuser devant la terre entière, d'avoir douté, douté de l'amour de Notre-Seigneur pour Sa Mère, douté du soin qu'Il aurait de venger son honneur. La vengeance a été prompte ; elle a été de rendre le Concile gâteux pendant six semaines, et elle est douce si elle s'arrête là.

Oui, j'ai douté, et je m'en accuse amèrement. Mais quoi ! Nous étions quelque soixante Pères sur deux mille, une dizaine de théologiens contre plus de cent. Nous avions en face des hommes d'un jour qui n'avaient qu'une heure, **qui savaient que cette heure ne reviendrait pas, qui voulaient que cette heure fût celle de leur triomphe, et qui pour triompher ne ménageaient ni l'intrigue, ni les effets de surprise, ni les pièges savamment dressés, ni même, hélas, l'improbabilité**. Que pouvait notre fragile barrière ? J'ai mis trois semaines à comprendre que **Dieu l'avait rendue infranchissable**. Je croyais qu'elle avait cédé, quand elle tenait encore ; je la croyais emportée, et elle résistait. J'ai souffert, et mortellement souffert, avant de voir enfin ce que j'avais sous les yeux : **Dieu imposant** des limites à la mer, comme dit le Saint-Esprit dans la Sagesse, et lui défendant de les dépasser.

Pourquoi ce formidable assaut est-il soudain tombé en défaillance ? Pourquoi n'a-t-on pas battu le fer pendant qu'il était chaud ? Pourquoi les chefs de cette majorité numériquement toute puissante n'ont-ils pas sur-le-champ bâclé un schéma conforme au vote du 29 octobre, présenté ce schéma aux Pères, arraché un nouveau vote qui eût été leur victoire définitive ? Dans l'état des esprits, c'était si assuré, si infaillible, qu'aucune explication humaine de ce **FOUDROYANT AVEUGLEMENT** d'hommes jusque-là si habiles ne me suffira jamais.

Il n'y a qu'une explication. Le funeste vote de la veille, apostasiant l'Évangile des Noces de Cana, loin d'inviter la sainte Vierge, lui avait signifié son congé. Elle encomrait ! La Vierge Marie encomrait le Concile, qui l'invitait à sortir. Oh ! Elle ne se l'est pas fait dire deux fois ! La terre n'a pas tremblé, la foudre n'est pas tombée sur Saint-Pierre. La Vierge Marie est sortie discrètement dans un profond silence ; seulement, si discrètement, dans un silence si profond, qu'elle n'a pas dit *Vinum non habent*, et les destins de la deuxième session ont été scellés. Quand on est un Concile œcuménique et qu'on fait sortir la sainte Vierge, on devrait au moins se rappeler qu'Elle ne demande qu'à s'effacer, c'est assez connu, et qu'elle pourrait bien s'effacer trop. La sainte Vierge n'ayant rien dit, Jésus n'a rien fait ; l'eau est restée de l'eau, même pas de l'eau potable, de l'eau de toilette, toujours comme à Cana, et encore avec beaucoup de mauvais microbes dedans. Il y en avait de l'eau dans ces urnes... ! Elles en rendent depuis six semaines par deux mille robinets, la session va finir, et il y a des robinets qui trouvent qu'ils n'ont pas assez coulé ! Mais l'avis commun est que ça suffit comme ça. On a beau changer de robinet, c'est toujours de l'eau qui sort, et comme personne n'a plus le moindre espoir de voir sortir du vin, autant fermer tous les robinets.

Je pense que la sainte Vierge, quant à elle, se serait contentée de laisser le Concile barboter dans toute cette eau pas trop propre. **Mais, au lieu de lui demander à genoux, dans une supplication solennelle, de prononcer le *Vinum non habent*, on l'a formellement déclarée gênante, embarrassante, encombrante, à la face de son Fils, Elle, l'Épouse du Saint-Esprit ! Toujours quand on est un Concile œcuménique, on doit savoir que**

² Au lendemain du dimanche du Christ-Roi !

METTRE LA SAINTE VIERGE À LA PORTE EST UNE OPÉRATION QUI PEUT AVOIR DES SUITES, ET PEUT N'ÊTRE PAS RATIFIÉE PAR QUELQU'UN QUI LUI A OUVERT LES PORTES DU CIEL ; ON DOIT VOIR PLUS LOIN QUE LE BOUT DE SON NEZ, ET NE PAS SE FIGURER QU'ON A DROIT AU SAINT-ESPRIT COMME ÇA SUR COMMANDE, DU MOMENT QU'ON EST UN CONCILE.

Dominus autem irridebit vos. L'Esprit-Saint qui a couvert Marie de Son ombre, est aussi l'Esprit qui plane sur les eaux. De sorte que cette deuxième session n'a pas été seulement stérile, elle a été un **marécage**, par la juste démission de Dieu. L'armée ne s'est pas débandée, elle a été arrêtée sur place, enlisée jusqu'aux genoux, chacun soulevant une jambe pendant que l'autre s'enfonçait, dégageant celle-ci et s'enfonçant de l'autre, avec des contorsions pareilles à celles des dindons que, dans les foires, on oblige à danser en les mettant sur des tôles surchauffées. Et pendant ce temps-là, l'Esprit-Saint, qui ne vient d'auprès du Père que s'il est envoyé par le Fils, *quem ego mittam vobis a Patre*, attend dans le paradis. Qu'est-ce qu'il attend ? Que le Concile soit célébré comme au Cénacle, *cum Maria Matre Jesu*.

Voilà... l'histoire mystique de la deuxième session ; **C'EST LA SEULE HISTOIRE VRAIE**. Je l'ai vécue, sans d'abord y **rien comprendre**, le cœur dans un étai. *Nondum venit hora mea*, Jésus n'a pas à avancer Son heure, la sainte Vierge ne L'en ayant point prié. Mais aussi *haec est hora vestra* ; vous aviez votre heure, que le Seigneur vous a laissée ; elle lui a servi à vous confondre, et maintenant elle est passée, il ne vous en sera pas accordé d'autre. *Spes nostra, Salve !*

À bientôt,... et que la mort nous trouve *super hanc Petram* ⁽³⁾.

Fin de la lettre de l'abbé Berto.

DIEU LE PÈRE PEUT-IL SUPPORTER QUE LE CHEF-D'ŒUVRE DE SA CRÉATION SOIT HUMILIÉ AINSI ?

DIEU LE SAINT-ESPRIT PEUT-IL SUPPORTER QUE SA SAINTE ÉPOUSE SOIT HUMILIÉE AINSI ?

DIEU LE FILS PEUT-IL SUPPORTER QUE SA SAINTE MÈRE SOIT HUMILIÉE AINSI ?

LES ANGES, LES ÉLUS, PEUVENT-ILS SUPPORTER QUE NOTRE REINE SOIT HUMILIÉE AINSI ?

LA SAINTE ÉGLISE PEUT-ELLE ÊTRE HUMILIÉE AINSI ?

LA GLOIRE DE DIEU, LA JUSTICE DE DIEU IMPOSENT LE PLEIN TRIOMPHE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE,

MÈRE DE L'ÉGLISE.

PRIONS : ELLE TRIOMPHERA !

³ Évidemment, en écrivant *super hanc Petram*, l'abbé Berto pensait aux Papes catholiques de toujours.